



Séance plénière du 25 juin 2018

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET SUR

LE RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 8 juin 2018,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 12 et 13 juin 2018,

Vu l'avis du bureau en date du 18 juin 2018,

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu :

DELIBERE

Le compte administratif 2017 présente un total d'exécution en recettes de 1,304 milliard d'euros¹ et en dépenses de 1,289 milliard d'euros². Il présente un taux de réalisation de 94,2 % en recettes et de plus de 93 % en dépenses.

¹ Hors réaménagement de la dette mais en intégrant le résultat reporté.

² Hors réaménagement de la dette .

L'arrêté des comptes fait ressortir un résultat de 14,54 M€ qui est repris dans le budget 2018 par le budget supplémentaire (DM1) sur lequel le CESER est amené également à se prononcer.

Depuis 2014, le rapport d'activité est fusionné avec le rapport de développement durable. Ce rapport, complémentaire du compte administratif, marque la volonté du Conseil régional de rendre accessible à un large public, les différentes politiques mises en œuvre au cours de l'année écoulée en expliquant succinctement les actions engagées par l'Exécutif régional. Des focus particuliers sur des thèmes nouveaux, ayant pris naissance au cours de l'année concernée, pourraient aussi faire l'objet d'un encart dédié (la création de l'agence Dev'up par exemple).

Le rapport financier, sans être détaillé, illustre de façon schématique les grandes masses financières en jeu et permet une meilleure compréhension du budget de la Région. Toutefois, le CESER regrette l'absence des ratios légaux de comparaisons interrégionales qui étaient intégrés dans ce document les années précédentes.

Dans son avis, le CESER reprend les éléments principaux du compte administratif en formulant quelques observations.

1/ Des recettes en forte croissance

Hors emprunt et hors reprise de l'excédent, les recettes perçues en 2017 augmentent de 231 M€ par rapport au compte administratif 2016 comme le montre le tableau ci-dessous.

Evolution des recettes de la Région entre 2016 et 2017

	2016	2017		Evolution CA 2017/ CA 2016 (M€)
	Mandaté CA	Budget primitif	Mandaté CA	
Dotations/compensations/autres participations de l'Etat	434,89	426,94	426,04	-8,85
Fiscalité dont :	446,24	623,98	632,88	186,64
Fiscalité directe	179,54	336,71	346,36	166,82
Fiscalité indirecte	266,71	287,27	286,52	19,81
Autres recettes	77,1	43,62	77,01	-0,09
Fonds européens	15,57	80,15	68,84	53,27
SOUS-TOTAL RECETTES (hors emprunt)	973,8	1174,69	1204,77	230,97
Recette refinancement emprunt	17,5			-17,5
Emprunt	108,6	118	80	-28,6
TO TAL RECETTES (avec emprunt)	1099,9	1292,69	1284,77	184,87
<i>Excédent N-1</i>	15,4		19,83	4,43
TO TAL AVEC EXCEDENT (hors réaménagement dette)	1115,3		1304,6	189,3

L'évolution des ressources par rapport à 2016 avait été annoncée dans le rapport sur le budget 2017 et confirmée dans les décisions modificatives. Elle concerne :

- ✓ **La fiscalité directe** (+ 166,8 M€ par rapport à 2016) due principalement au doublement du produit de la CVAE en 2017 perçue par la Région pour compenser le transfert de la compétence « transports scolaires et interurbains » exercée auparavant par les départements. La Région a également perçu en 2017 une attribution de compensation (1 M€) de la part de deux départements (Indre et Eure-et-Loir), les charges relatives à cette compétence étant supérieures au produit perçu.
- ✓ **La fiscalité indirecte** (+ 20 M€) qui s'explique majoritairement par :
 - l'augmentation du taux de la carte grise adoptée par la Région dans son budget pour 2017 (soit + 17 %) ; le produit réalisé est conforme aux ajustements proposés dans les DM1 et DM2 ;
 - l'évolution de la part variable du produit de la ressource régionale pour l'apprentissage (basée sur le dynamisme de la masse salariale privée N+2) qui a progressé de 4 % en 2017. La Région avait d'ailleurs réajusté à la hausse le produit attendu de cette ressource.
- ✓ **Les fonds européens** (+ 53 M€). Même si les problèmes informatiques ayant généré un retard en 2016 pour le FEADER sont réglés, les recettes perçues en 2017 restent inférieures aux prévisions budgétaires. Le CESER apportera quelques commentaires sur ce sujet dans son avis sur la décision modificative n° 1.

La diminution des dotations et participations de l'Etat (- 8,8 M€) cache une réalité plus nuancée. Comme prévu, la Dotation globale de fonctionnement est en forte baisse (- 18 M€). Par contre, la Dotation Globale de Décentralisation résiduelle et la TICPE « compensation » sont en hausse. De plus, la Région n'a perçu qu'une partie du fonds de compensation en faveur de l'action économique régionale (7,3 M€), recette exceptionnelle affectée à 2017. Elle en percevra le solde en 2018.

Les recettes d'intervention sont stables par rapport au CA 2016.

Le CESER relève plus particulièrement des régularisations de recettes en faveur de la Région pour le service TER après décomptes définitifs (convention TER et redevances quai), soit 10,18 M€.

L'emprunt d'équilibre a été mobilisé à hauteur de 80 M€ au lieu des 118 M€ inscrits au BP 2017, ce qui a permis de diminuer les frais financiers et le remboursement du capital.

Il semblerait que la Banque européenne d'Investissement soit plus exigeante dans ses conditions d'emprunt à l'avenir. Le CESER engage la Région à explorer d'autres solutions dont la Caisse des Dépôts et Consignations.

2/ La réalisation des dépenses

Le tableau ci-dessous permet de comparer les dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées en 2017 par rapport à 2016 d'une part et par rapport aux prévisions budgétaires 2017 (Budget primitif + décisions modificatives) d'autre part.

Synthèse des dépenses
(hors réaménagement de la dette)

DEPENSES	CA 2016	PREVISION BUDGET 2017 BP + DM	CA 2017	ECART 2017/2016 (M€)
FONCTIONNEMENT dont :	706,40	956,25	920,01	213,61
Interventions régionales	548,8	771,28	743,33	194,53
(dont fonds européens)	(5,7)	(56,35)	(47,83)	42,13
Moyens généraux et mouvements budgétaires	157,60	184,97	176,68	19,08
(dont frais financiers)	(9,96)		(8,19)	-1,77
(dont RH)	(125,19)	(131,35)	(131,39)	6,2
INVESTISSEMENT dont :	388,71	428,21	368,95	-19,76 (1)
Interventions régionales	313,2	366,5	308,27	-4,93
(dont fonds européens)	(11,7)	(21,23)	(18,48)	6,78
Moyens généraux et mouvements budgétaires	58,00	61,71	60,68	2,68
(dont remboursement capital dette)	(51,70)	(54,15)	(53,47)	1,77
Refinancement d'un emprunt	17,51			-17,51
TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)	1095,11	1384,46	1288,96	193,85 (2)

NB : (1) : l'écart réel entre les dépenses d'investissement de 2017 et de 2016 est de - 2,25 M€ car en 2016, la Région avait refinancé un emprunt (dépense exceptionnelle de 2016).

(2) : l'écart réel entre les dépenses totales de 2017 et de 2016 est de 211 M€ si on neutralise le refinancement de l'emprunt (dépense exceptionnelle de 2016)

a) Des dépenses réalisées en 2017 supérieures au réalisé de 2016

L'écart entre les dépenses réalisées de 2017 et de 2016 (+ 211 M€)³ s'explique en grande partie par la prise de la compétence transport, en fonctionnement.

➤ **Une forte progression des dépenses de fonctionnement (+ 213 M€)**

Plusieurs politiques sont concernées par cette hausse :

³ Hors refinancement d'un emprunt en 2016

- Les transports (+ 142 M€) suite au transfert des compétences transports interurbains et scolaires. A cela s'ajoute le versement par la Région d'une attribution de compensation « transport » de 11,75 M€ à 4 départements (Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret), les charges supportées par la Région pour cette compétence en 2017 étant inférieures au produit transféré.

- Les fonds européens (+ 42 M€), l'économie (+ 8,2 M€), les lycées (+ 2,5 M€), la formation professionnelle et les formations sanitaires et sociales dans des proportions moindres.

Les dépenses de personnel progressent de 4,9 % par rapport à 2016, conformément aux prévisions budgétaires compte tenu de l'intégration des personnels liés aux différents transferts de compétences, de l'augmentation du point d'indice début 2017 et des avancements d'échelons.

➤ **Mais des dépenses d'investissement inférieures aux dépenses réalisées en 2016 (- 2,25 M€)**

Dans son rapport sur la DM2 pour 2017, la Région indiquait vouloir maintenir un volume d'investissement à un niveau élevé (près de 370 M€) : ce montant comprenait les 34,5 M€ inscrits en DM1 pour financer les matériels TET (financement prévu par l'Etat).

En 2017, le volume d'investissement réalisé pour les interventions régionales (308 M€) reste supérieur à l'objectif fixé par la Région (300 M€), mais il est moins élevé que le volume réalisé en 2015 (325 M€) et en 2016 (313 M€). Le CESER regrette que la Région n'ait pas profité des taux d'intérêt encore bas en 2017 pour accélérer les investissements.

Les secteurs qui ont réalisé moins de dépenses d'investissement qu'en 2016 sont principalement les lycées (- 26,4 M€), les territoires solidaires (- 11,6 M€) et l'apprentissage (- 4 M€).

En revanche, les dépenses d'investissement ont progressé dans les secteurs suivants :

- Les transports : + 21,15 M€ pour financer l'acquisition de rames pour la desserte Interloire.
- L'enseignement supérieur : + 1,29 M€ pour financer les formations ingénieurs à l'INSA de Bourges et Polytech Orléans (antenne de Chartres), des opérations inscrites dans le CPER 2015-2020.
- L'économie : + 8,93 M€ pour financer des dispositifs qui ont été mieux utilisés qu'en 2016 (CAP création/reprise des entreprises industrielles, CAP R&D). De plus, la création de Dev'up (fusion de Centréco et de l'ARITT) et d'une SEM patrimoniale ont généré des dépenses supplémentaires.
- Les fonds européens : + 6,7 M€.

b) Mais des dépenses réalisées inférieures aux prévisions budgétaires pour 2017 (- 96M€)

Le taux de réalisation est élevé pour les dépenses de fonctionnement (96 %), ce qui est normal dans la mesure où la gestion pluriannuelle des dépenses pratiquée par la Région a été étendue au fonctionnement.

Par contre, le taux de réalisation est plus faible pour les dépenses d'investissement (86 %).

L'écart entre les dépenses réalisées et les prévisions budgétaires (BP + décisions modificatives) pour 2017 s'explique notamment par :

- la non réalisation des dépenses TET (- 34,5 M€) qui avait été inscrite en DM n° 2 en octobre 2017 (recette non perçue de l'Etat). Hors TET, le taux de réalisation est de 93 % ;

- une mobilisation des fonds européens moins importante que prévu aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;
- la sous-consommation de crédits dans plusieurs domaines qui semble liée à l'état d'avancement d'opérations contractualisées (enseignement supérieur,) ou non (réalisation de la tour de contrôle de l'aéroport de Châteauroux à nouveau reportée) ou à la mise en œuvre de nouvelles politiques qui nécessitent du temps pour porter ses fruits.

Dans le domaine économique, les réalisations s'élèvent à 63,2 M€ pour une prévision budgétaire de 68,5 M€. Malgré une volonté de la Région de se mobiliser en faveur du développement économique et du tourisme, plusieurs facteurs ont impacté l'année 2017, impliquant une adaptation des partenaires : adoption du Schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, fusion de Centréco et de l'ARITT, fusion des dispositifs d'aides, nouvelle stratégie en matière d'alimentation, du tourisme....

Le CESER espère que les nouvelles orientations dans ces différents domaines vont se traduire par une mise en œuvre rapide en 2018 et favoriser le développement économique et l'emploi.

S'agissant de la culture où une bonne partie du budget est encore gérée hors autorisation d'engagement, la sous-consommation des crédits en fonctionnement est importante sur certains programmes (mandatement prévu sur deux exercices). Néanmoins, les crédits supplémentaires nécessaires pour les restes à mandater de 2017 ont été réinscrits sur la décision modificative pour 2018.

Dans le domaine de l'environnement, le taux de consommation en fonctionnement est très bon en raison notamment du programme « gestion de l'eau », en surconsommation après une année creuse. Toutefois, l'annonce du Gouvernement de plafonner les recettes des agences de l'eau pour le 11^{ème} programme 2019-2024 est préoccupante. Elle risque d'impacter les actions des agences de l'eau et l'accompagnement des collectivités.

3/ La situation financière à fin 2017

Face à la baisse des dotations de l'Etat et aux conséquences de l'intégration de nouvelles compétences, l'Exécutif régional avait modifié les ratios d'objectifs financiers à deux reprises (en février 2016 au moment du vote sur le budget 2016, puis en décembre 2016 pour le budget 2017).

Les indicateurs restent favorables au regard des nouveaux objectifs fixés par la Région.

	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2015	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2016	NOUVEAUX OBJECTIFS DE LA REGION OB 2017	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2017
Taux d'épargne brute	24 % (Objectif > 30 %)	22,33 % (objectif > 20 %)	> 15 %	18,92 %
Taux d'épargne nette ou d'autofinancement	51 %, 169 M€ (Objectif > 150 M€)	44 %, 151,4 M€ (Objectif > 40 %)	> 35 %	50,91 %, 161,2 M€
Capacité de désendettement	2 ans et 9 mois (Objectif < 3 ans)	3,38 années (Objectif < 5 ans)	< 5 ans	3,32 ans
Encours de la dette	633 (1)	686,7 M€ (2)		712 M€ (3)

(1) : encours global en 2015 : 704,63 M€ en incluant l'encours de crédit-bail ferroviaire signé en 2006.

(2) : encours global en 2016 : 917,2 M€ en incluant l'encours de crédit-bail ferroviaire signé en 2006 et 2009.

(3) : encours global en 2017 : 939,5 M€ en incluant l'encours de crédit-bail.

La Région a fait le choix de moins recourir à l'emprunt et de financer ses dépenses d'investissement à hauteur de 50,91 % par l'épargne nette alors que son taux moyen de dette réglementaire (1,39 %) est faible.

Conclusion

La croissance des dépenses par rapport à 2016 montre clairement l'impact des nouveaux transferts de compétence issus de la loi NOTRe sur le budget régional en fonctionnement. La Région Centre-Val de Loire a consacré environ 155 M€ à la nouvelle compétence « transports interurbains et scolaires ».

Avec 356 M€ dédiés au bloc transport en 2017 en fonctionnement et en investissement (Trains TER, transport routier TER de voyageurs, transports interurbains et scolaires, soutien aux aéroports, infrastructures...), ce poste représente 33,8 % des dépenses d'intervention de la Région contre 22,3 % en 2016.

Le CESER note la grande prudence de la Région. Toutefois, dans le contexte de taux favorables, la Région dispose encore de marges de manœuvre qui mériteraient d'être mobilisées pour investir dans trois domaines importants pour l'avenir :

- Les projets d'infrastructures ferroviaires,
- l'enseignement supérieur et la recherche,
- la transition énergétique.

Avis adopté à l'unanimité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

Avis du CESER relatif au compte administratif 2017 et au rapport d'activité et de développement durable

Intervention de Monsieur Jean-Louis CORVAISIER

Au nom du groupe CGT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président en charge des finances, chers collègues,

Rapport d'activité et de développement durable

Nous proposons que le rapport d'activité et de développement durable, dont nous reconnaissons la qualité de présentation, fasse l'objet d'une large information. En effet, nous souhaitons que le budget régional soit au plus près des besoins humains et des aspirations de la population de notre région. Comme le rapporteur de l'avis, nous souhaitons qu'il puisse contenir des comparaisons avec d'autres régions

Nous considérons que la gratuité des transports scolaires est depuis la rentrée un acte politique fort, nous rappelons qu'il est vital pour notre jeunesse que cette gratuité soit étendue aux étudiants comme aux demandeurs d'emplois, le dispositif YEPS en étant un une première marche.

Compte administratif 2017

Les taux d'exécution des dépenses (96% en fonctionnement et 92,8% en investissement) et des recettes (94,2 de réalisation) avec 312 m€ en investissement sont honorables mais nous partageons la conclusion de notre rapporteur sur la trop grande prudence de la région en matière d'investissement et nous partageons les propositions qui permettraient de soutenir, par l'emprunt, au minimum des projets structurants à moyen et long terme pour les besoins sociaux de la population, pour l'emploi et pour la préservation de l'environnement :

- le financement des infrastructures
- l'enseignement supérieur et la recherche
- la transition énergétique auquel nous ajoutons écologique.

C'est pourquoi nous voterons l'avis.

Notre région, contrairement à d'autres, a eu raison de ne pas mettre en opposition fonctionnement et investissement notamment en ne réduisant pas les politiques sociales et en ne s'attaquant pas aux emplois territoriaux, aux rémunérations, à l'avancement et aux conditions de travail des agents.

Nous aurions certes souhaité un meilleur taux de réalisation concernant des dépenses d'investissement :

✓ Stratégies et solidarités territoriales transition écologique

* environnement – 14,75% et – 750.976 €

* TIC – 67,8% et – 147.500 €

✓ Développement économique : nous ne comprenons toujours l'absence de mobilisation du secteur bancaire régional pour créer l'effet de levier grâce à la garantie et le refus de créer un pôle public bancaire régional pour créer des synergies financières efficaces.

Fonds européens : - 2.752.233 € soit – 12,96% du budget primitif

✓ Formations initiales, lycées, apprentissage, vie citoyenne :

* culture – 14,24% - 961.936 €

* enseignement supérieur – 18,95 % - 1.212.910 €

* sport – 23,92% - 880.666 € -

Enfin, les données financières qui nous sont fournies montrent le niveau important des autorisations de programme votées et non clôturées ce qui donne un ratio de 4,1 années de crédits de paiement pour financer ce stock et le niveau des autorisations d'engagement. Nous proposons, comme le font certains CESER, que notre groupe budget suive attentivement le stock d'AP et d'AE qui fondent les politiques pluriannuelles de notre collectivité.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

Avis du CESER relatif au compte administratif 2017

Intervention de Monsieur : FRANCOIS Jean-Jacques

Au nom du groupe : UNSA

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

L'UNSA a pris connaissance du projet d'avis de notre rapporteur qui met bien en perspective les principales évolutions budgétaires et les interrogations qu'elles peuvent suggérer.

Nous limiterons donc notre intervention aux quelques points qui ont plus particulièrement retenu notre attention.

En matière de recettes, nous notons une diminution des dotations et participations de l'Etat modérée par la Dotation Globale de Décentralisation et la TICPE, cet impôt contestable dans la mesure où il s'appuie sur les consommations de carburants à l'encontre des politiques environnementales.

Comme chaque année, la disponibilité des fonds européens reste préoccupante.

S'agissant de l'emprunt, sa gestion apparaît efficace au quotidien, mais « prudente » dans son utilisation globale, ce sur quoi nous allons revenir.

Des dépenses de fonctionnement en hausse, avec un taux de réalisation de 96%, notamment du fait du transfert de la compétence transports interurbains et scolaires (155 M€) et de la progression des dépenses de personnel dont l'UNSA souhaiterait un éclairage particulier compte tenu de la suppression de contrats aidés, des transferts de personnels, du recours à l'apprentissage, des conditions de travail, enfin sur les différentes évolutions portées par les organisations syndicales.

Des dépenses d'investissement inférieures à 2016 et réalisées à 86%, largement imputable au report des dépenses TET (34,5 M€).

Comme le projet d'avis, l'UNSA, à l'heure où les taux sont extrêmement bas (1,39% de taux moyen pour la région) s'interroge sur l'implication des établissements financiers régionaux, voire de la Caisse des Dépôts et Consignation qui pourraient être activée en faveur d'investissements complémentaires ?

Quant aux nouveaux objectifs de la région, ils sont respectés et, pour conforter notre réflexion précédente, il faut noter une capacité de désendettement de 3,32 ans sur un objectif à terme de 5 ans maximum.

Finalement, la région dégage un résultat de 14,54 M€ (qui n'est pas un bénéfice), ce qui confirme l'existence de quelques marges de manœuvres.

L'UNSA soutiendra ce projet d'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

Avis du CESER relatif au Compte Administratif 2017 et sur le rapport d'activité et de développement durable 2017

Intervention de Monsieur Jean Yves BRUN

Au nom du groupe : Force Ouvrière

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Le Conseil Régional présente aujourd'hui son Compte Administratif 2017 à l'avis du CESER.

Cet acte important de la vie budgétaire de la collectivité permet de constater que les recettes exécutées au cours de l'exercice écoulé sont de 1,304 milliards d'euros et que les dépenses s'élèvent à près de 1,289 milliards d'euros. L'arrêté des comptes présente, par ailleurs, un résultat positif de 14,54 M€, ce qui ne peut que réjouir notre assemblée.

Je vous ferai grâce des taux de réalisation que vous pourrez retrouver tant dans le rapport du Conseil Régional que dans le projet d'avis du CESER. Au-delà des chiffres, le Compte Administratif doit permettre d'analyser la réalisation des grands axes de la politique régionale au cours de l'exercice précédent.

L'avis proposé par le Rapporteur énumère un certain nombre d'observations que partage le groupe FO.

Nous constatons que si les recettes augmentent de 231 M€ par rapport à 2016, elles le doivent essentiellement à une augmentation importante du produit de la fiscalité directe et indirecte, ainsi qu'aux Fonds européens. Il convient donc d'être vigilant si la Région ne veut pas voir se développer un phénomène de « Ras-le-Bol fiscal » qui reste tenace chez nombre de nos concitoyens.

Parallèlement se poursuit la diminution des dotations et des participations de l'Etat, même si celle-ci est atténuée aujourd'hui par certaines recettes en hausse (Dotation Globale de Décentralisation et TICPE).

Le Groupe FO relève, comme le rapporteur, que l'emprunt n'a pas été mobilisé à hauteur des 118 M€ prévus alors que les taux restent très attractifs et que la Région peut s'enorgueillir d'être notée « AA ».

Certes la maîtrise des frais financiers est une politique volontariste de la collectivité, mais elle ne doit pas devenir uniquement un dogme.

Au vu de ses ambitions affichées dans de nombreux secteurs, le groupe FO s'interroge sur la possibilité de les mener à leur terme si les financements ne sont pas au rendez-vous.

Sur la progression des dépenses de fonctionnement, nous constatons qu'elles résultent pour l'essentiel des transferts de compétences des transports interurbains et scolaires.

Il faut noter que désormais le bloc transport (transport routier, ferroviaire et aérien) représente 33,80 % des dépenses d'intervention de la Région Centre Val de Loire contre 22,30 % en 2016. Cette évolution de plus de 50% pourrait avoir des conséquences sur les capacités à engager de nouveaux projets et obligera nécessairement la Région Centre Val de Loire à faire des arbitrages entre les différents programmes.

Comme d'autres intervenants, la sous-mobilisation des fonds européens nous inquiète, car les risques sont grands de perte définitive de ces crédits.

Par ailleurs, nous notons que le montant des dépenses d'investissements diminue chaque année depuis 2015. Cela renvoie à notre interrogation sur la mise en œuvre des ambitions régionales, que ce soit pour les infrastructures ferroviaires ou la transition énergétique par exemple.

Pour conclure, le Groupe FO regrette la prudence, que nous pourrions qualifier d'excessive, de la région et votera l'avis présenté par le Rapporteur.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

Avis du CESER relatif au compte administratif 2017

Intervention de Monsieur Jean-François RICHARD

Au nom du groupe : GEI

Monsieur le 1er Vice-président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le rapporteur de l'avis,
Chers collègues,

Je viens devant vous restituer les observations que le groupe des entreprises entend porter sur le compte administratif 2017.

Si la Région Centre-Val de Loire est dans son ensemble bien gérée, on ne peut cependant manquer de s'interroger sur la question de savoir si une gestion de bon père de famille est efficiente, suffisante, si elle n'est pas timorée, et si en définitive elle ne manque pas d'ambitions, du souffle indispensable pour relever certains défis de développement économique.

En effet, pourquoi mes chers collègues, près de 30% de l'emprunt d'équilibre budget primitif n'est pas consommé ?

Le budget d'investissement en interventions régionales est exécuté à hauteur de 308 M€ en léger retrait par rapport à 2016 (313 M€) mais en fort retrait par rapport au budget primitif 2017 + DM (366 M€)

Il n'existe pas dans ce bilan de projets structurants, pas d'investissements productifs. La Région Centre-Val de Loire manque désespérément d'ambition.

Au moment où le coût de l'argent emprunté est au plus bas, et surtout parce que nous avons des projets élaborés susceptible de porter l'essor et le dynamisme de la région, novateurs, ambitieux et structurant, ne pas investir constitue une faute.

La Région doit donner le signe de son dynamisme au travers de projets ambitieux, novateurs, et structurants :

Nos projets concernent notamment :

1) l'investissement dans les infrastructures.

Le « report » de la ligne Orléans –Châteauneuf va nous faire perdre le bénéfice de l'aide européenne de 40 millions ! Alors que notre contribution financière était vitale pour maintenir et réaliser ce projet structurant.

L'axe TOURS - CHATEAUROUX est une arlésienne inacceptable pour cet axe structurant.

Ceci est d'autant plus regrettable que le contrat de plan Etat Région, qui était l'un des plus faibles de France a aussi le triste privilège d'être celui qui est le moins avancé, le moins consommé.

2) Le budget recherche a besoin d'aide, pour dynamiser nos points d'excellence, en rapport avec les ambitions du Sradet sur l'économie circulaire, la réutilisation des déchets, les nouvelles formes de cogénération, la production d'énergie durable, etc. etc.

- 3) La transition énergétique, axe majeur des engagements du président BONNEAU, pour nous amener à une indépendance énergétique en 2050 mérite des soutiens et des engagements forts, pour l'isolation et le développement des installations productrices d'énergie, en particulier sur les bâtiments publics.

La nécessité d'une gestion plus fine de ces fonds s'impose. En effet ces fonds auraient pu être réorientés pour financer d'autres besoins, ceux de l'agriculture par exemple.

Le groupe votera en faveur du projet d'avis.